

## LES PRÉCAUTIONS «STANDARDS»



Ces précautions sont à respecter systématiquement, par tout soignant, lors de tout soin, pour tout patient quelque soit son statut infectieux.



### → HYGIÈNE DES MAINS (SHA OU LAVAGE)

- > Après le retrait des gants
- > Entre 2 patients
- > Entre 2 activités
- > Entre 2 gestes de soins différents chez un même patient.



### → PORT DE GANTS

- > Lors de contact avec le sang et/ou les liquides biologiques
- > Lors de contact avec la peau lésée du patient
- > Lors de la manipulation de tubes de prélèvements biologiques
- > Lors de la manipulation de linge et matériel souillé
- > Lors de tout soin en cas de lésions sur les mains du soignant.



### → PORT DE SURBLOUSE, LUNETTES ET MASQUE

- > Lors des actes entraînant des risques de projections de sang et/ou liquide biologique (ex.: aspiration).



### → PIQUANT – TRANCHANT

- > Sont à éliminer IMMÉDIATEMENT et SANS AUTRE MANIPULATION dans le collecteur d'aiguilles.



### → SURFACES SOUILLÉES

- > Nettoyer et désinfecter les surfaces souillées de sang et/ou liquides biologiques au détergent-désinfectant (Application des procédures de bio nettoyage).



### → TRANSPORT DE PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES, LINGE ET MATÉRIELS SOUILLÉS

- > Respecter les emballages prévus au transport des diverses catégories de matériel (Application procédures élimination des déchets et prise en charge du linge).



### → CONTACTS AVEC DU SANG OU DES LIQUIDES BIOLOGIQUES

- > Respecter la procédure de désinfection dans le cadre des AES (Application procédure AES).

## 10 centres à proximité de votre entreprise



*La coqueluche est une maladie hautement contagieuse, grave chez les sujets à haut risque.*

*Elle se transmet par voie aérienne.  
La prévention passe par la vaccination,  
par le respect des précautions, et par une sensibilisation au diagnostic.*

Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Manche  
CS 43509 - 107, rue Auguste Grandin - 50009 SAINT-LÔ Cedex  
Tél. : 02.33.57.12.93 - Fax : 02.33.57.40.97

## LA COQUELUCHE DANS LES STRUCTURES DE SOINS

Maladie contagieuse, due à une bactérie.  
Contamination par gouttelettes  
(toux, éternuement).



Service Interprofessionnel de Santé au Travail  
de la Manche | [www.sistm50.com](http://www.sistm50.com)



Le vaccin, tout comme la maladie  
ne protège pas à vie.

Les populations les plus touchées sont les  
nourrissons non vaccinés et les adultes qui ont  
perdu leur protection vaccinale ou naturelle.

## DÉFINITION, TRANSMISSION ET PRISE EN CHARGE

### → SUJETS À HAUT RISQUE

Nourrissons incomplètement ou non vaccinés, sujets atteints de maladies respiratoires chroniques, femmes enceintes (risque d'accouchement prématuré) parents de nourrissons non encore vaccinés (2/3 des enfants sont contaminés par leurs parents).

### → SYMPTÔMES

Toux caractéristique (quinteuse, spasmodique, cyanosante) à prédominance nocturne, persistante au delà de 7 jours, peu ou pas de fièvre.

### → DIAGNOSTIC

Basé sur la clinique et confirmé par la biologie.

### → CONTAGIOSITÉ

- > Maladie hautement contagieuse.
- > Contamination par gouttelettes (toux, éternuement).
- > Contagiosité maximale pendant la 1<sup>ère</sup> semaine, dure jusqu'à 3 semaines après le début des signes cliniques ; négative après 5 jours de traitement adapté.

### → PRISE EN CHARGE DU OU DES CAS

> Traitement antibiotique.

Si le cas est un patient :

Précautions complémentaires gouttelettes

Pendant les 5 premiers jours qui suivent la mise en place du traitement.

Si le cas est un salarié :

Éviction d'au moins 5 jours avec un traitement adapté.

### → PRISE EN CHARGE DE L'ENTOURAGE DU OU DES CAS

- > Antibiotoprophylaxie des sujets à haut risque (Cf introduction).
- > Vaccination ou revaccination du personnel, ou des proches.

## LES PRÉCAUTIONS «GOUTTELETTES»...

## ...EN COMPLÉMENT DES PRÉCAUTIONS «STANDARDS»

La mise en oeuvre des précautions complémentaires et leur interruption, doivent faire l'objet :  
d'une prescription médicale, d'une signalisation dans le dossier de soins, d'une information auprès du patient et de sa famille.

### PORT DE MASQUE CHIRURGICAL



- > Pour le soignant et les visiteurs dans un rayon de 1.5 mètre autour du patient, porté en permanence dans la chambre.
- > Pour le patient dès qu'il quitte sa chambre.

### CHAMBRE INDIVIDUELLE

- > Installation du patient en chambre individuelle (ou regroupement dans une même chambre de patients atteints par le même micro organisme).
- > La porte de la chambre doit être fermée. La chambre doit être aérée régulièrement (fenêtre).

### RENFORCEMENT DE L'HYGIÈNE DES MAINS



- > Désinfection des mains par friction hydro alcoolique après lavage simple ou lavage hygiénique des mains, systématiquement à la sortie de la chambre.
- > Pour le soignant, le patient, les visiteurs.

### MATÉRIEL

- > Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique ou réserver le matériel exclusivement au patient.

### LE LINGE SALE ET LES DÉCHETS



- > Sont stockés dans la chambre dans des conditionnements adaptés.
- > Sont évacués sous double emballage.

### ENTRETIEN DE LA CHAMBRE

- > Terminer toujours le ménage par la chambre infectée.
- > Matériel de ménage à usage unique évacué dans les déchets infectieux (bacs jaunes), matériel de ménage réutilisable nettoyé / désinfecté.